

AVIS DE SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 – Sousse

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires, son personnel et le grand public que la situation de la société par rapport à la reprise de son activité n'a pas connu de changement majeur et ce en se référant à ce qui a été annoncé par le communiqué publié en date du 11 septembre 2020.

En fait, la reprise de l'activité ne pourra pas avoir lieu pendant cette période en raison de l'absence continue de tout soutien financier de la société auprès des institutions financières lui permettant de reprendre son cycle d'exploitation normale et ce à travers le dédouanement des matières premières bloquées au port.

Il est à noter que la société « AMS » a obtenu en date du 05 octobre 2020 son ticket d'éligibilité pour le bénéfice des mesures annoncées par le Gouvernement Tunisien dans le cadre de la limitation des répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire liée au Covid-19. Lequel ticket a qualifié la société en tant que « entreprise affectée » conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-308 du 8 mai 2020, portant fixation des critères de définition des entreprises affectées et les conditions de leur bénéfice des dispositions du décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-6 du 16 avril 2020, ayant décidé des mesures fiscales et financières pour atténuer les répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

Par ailleurs, un nouveau dossier de financement a été déposé auprès des institutions financières, appuyé bien évidemment du ticket d'éligibilité obtenu. Ainsi, la reprise d'activité sera assurée dès l'obtention d'un accord de financement auprès des institutions financières sollicitées.

Sur un autre volet, et par rapport à la concrétisation du plan de restructuration financière et opérationnelle de la société, approuvé par son Conseil d'Administration, un dossier, tel que annoncé dans un précédent communiqué, a été déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations « CDC ». Le dépôt dudit dossier s'inscrit dans le cadre de la demande du bénéfice des interventions du fonds d'investissement à créer conformément aux mesures annoncées par le

Gouvernement en vue de limiter les répercussions économiques et financières de la pandémie Covid-19 sur les entreprises tunisiennes.

Par ailleurs ,nous saisissons l'occasion pour informer le public et les autorités du marché que les informations qui circulent sur les réseaux sociaux relatives à une éventuelle transaction financière sur le capital de la société sont complètement fausses et qu'il n'y a eu jusqu'à présent aucune intention sérieuse qui rend nécessaire la publication d'une information au public en application des dispositions de l'article 36 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne.

Il est à rappeler que le plan de restructuration financière et opérationnelle consiste en la séparation des activités et la création de deux nouvelles filiales des AMS, la restructuration de la dette bancaire, la levée de fonds, la réalisation de l'investissement, la mise en place des actions d'optimisation de la rentabilité de la société et surtout la mise en place d'une politique commerciale nationale et internationale afin de diversifier les marchés et conquérir de nouveaux.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*